



ARCHIDIOCÈSE  
DE QUÉBEC

Québec, le 6 décembre 2018

**M. Mario Vézina**

690 Rue Des Mélèzes

Québec QC G1X 3C7

**Objet : avenir de l'église Ste-Geneviève dans la paroisse Notre-Dame-de-Foy**

Monsieur,

La présente veut donner suite à la rencontre du 2 octobre 2018 et au dépôt des documents que vous et vos collègues nous avez remis à cette occasion. Comme convenu, dans la foulée de cette rencontre avec vous, nous avons de nouveau réuni le curé, P. Bernard Duquette, p.m.é., le président de l'assemblée de fabrique, M. Gaston Hardy et le directeur général, M. Marc Lavoie., afin de réviser avec eux les principaux aspects de vos demandes.

À la suite de ces rencontres et après lecture de la documentation reçue, nous en venons à la conclusion que le plan directeur immobilier que nous avons approuvé le 28 août 2017 est valide et conforme aux orientations pastorales du diocèse de Québec.

Nous constatons que les diverses démarches pour l'élaboration et l'annonce du plan directeur immobilier tenues en 2016 et 2017 par la fabrique ont pu comporter certaines maladresses, mais qu'elles ont été faites correctement dans l'ensemble. Nous continuons de penser que la direction prise par la fabrique est adéquate pour permettre à la nouvelle grande paroisse Notre-Dame-de-Foy de faire face à l'avenir, d'alléger ses structures et de mettre en place des propositions pastorales et des actions d'évangélisation mieux adaptées au contexte social et culturel d'aujourd'hui.


La désignation de l'église Sainte-Geneviève comme immeuble excédentaire en regard des besoins de la paroisse repose sur une réflexion globale, tout en reconnaissant que la vision pastorale d'avenir n'a pas encore été totalement clarifiée. L'évaluation de son caractère excédentaire n'est pas seulement basée sur des données financières. Elle résulte aussi d'un regard approfondi sur la vitalité communautaire, l'absence de certaines portions de la population qu'il faut rejoindre d'une nouvelle manière, sur la façon d'accompagner et de proposer des actions évangéliques nouvelles et différentes du passé pour l'ensemble du territoire de la paroisse. Il faut poursuivre cette réflexion et vous pouvez y participer.

Nous sommes convaincus de l'engagement exceptionnel des bénévoles dans les diverses organisations sociales et caritatives de votre secteur. Cependant, la fabrique ne peut plus réalistement conserver la propriété et la gestion de tous les immeubles dans les mêmes conditions que celles qui prévalent actuellement. Ses démarches visent donc à identifier une nouvelle utilisation : usage multiple et cohabitation avec d'autres usagers, location totale ou partielle, vente à un nouvel acquéreur. Tout nouveau projet devra être approuvé par les autorités diocésaines et, en cas de transfert de propriété et de transformation, par les autorités civiles en temps et lieu.

Nous vous invitons à poursuivre votre réflexion sur les façons d'aider la fabrique à développer de nouveaux usages pour cette église, à proposer de nouvelles solutions pour desservir les besoins du milieu et, s'il n'y a pas de meilleure solution, à identifier un nouvel acquéreur dont le projet sera acceptable. Une occasion de poursuivre cette réflexion pourrait être envisagée par votre collectif avec la fabrique et d'autres acteurs du milieu ecclésial dans votre secteur. Je vous encourage en ce sens.

Pour votre engagement au service de la mission de l'Église depuis plusieurs années, je vous remercie sincèrement.

Je demeure fraternellement uni à vous dans le Christ que nous sommes appelés à servir.

  
† Marc Pelchat  
Évêque auxiliaire à Québec  
Vicaire général

c.c. : P. Bernard Duquette, curé  
M. Gaston Hardy, président de l'assemblée de fabrique  
M. Marc Lavoie, directeur général